



# AFRICALAWYERS AFRICAN FOOTBALL CUP FOR LAWYERS

1 - 3 MAY 2015  
[WWW.MUNDIAVOCAT.COM](http://WWW.MUNDIAVOCAT.COM)



## CONDITIONS D'INSCRIPTION – REGLEMENT DU TOURNOI - TARIFS

(Edition du 31 août 2014, l'organisation se réserve le droit de modifier les termes du présent règlement)

### TOURNOI DE FOOTBALL A 11



L'AFRICALAWYERS est un tournoi de Football réservé aux avocats africains.

#### I. CONDITIONS D'INSCRIPTION

##### 1.1. Inscription des équipes

1.1.1. Le tournoi s'adresse aux équipes de football de barreaux d'avocats, de groupement de barreaux et de sociétés d'avocats.

1.1.2. Chaque équipe doit comporter un nombre minimum de 13 joueurs et un nombre maximum de 26 joueurs.

##### 1.2. Qualification des joueurs

1.2.1. Toute équipe doit être constituée en tenant compte des dispositions suivantes :

A l'exception des cas de dérogation mentionnés ci-après à l'alinéa 1.2.2 les joueurs doivent tous être :

- des avocats inscrits (ou antérieurement inscrits) au grand tableau d'un barreau du pays de l'équipe engagée lorsque la notion de barreau existe dans le pays concerné ;
- des conseils juridiques ou apparentés lorsque la notion de barreau n'existe pas dans le pays concerné.

##### 1.2.2. Principes des Dérogations

• Aucune demande de dérogation pour un non-avocat jouant ou ayant joué au football dans un club professionnel ou semi-professionnel, ne pourra être présentée et donc acceptée.

• Les dérogations peuvent concerner les non-avocats appartenant à la famille juridique ou judiciaire (stagiaires, magistrats, huissiers de justice, titulaires d'un Master en droit).

• Pour être recevables, les demandes de dérogations doivent être adressées à Me Vincent PINATEL, avocat fondateur du MUNDIAVOCAT et de l'AFRICALAWYERS au plus tard 2 mois avant le début du tournoi.

• Toutes les conditions énoncées ci-dessus relatives aux dérogations sont impératives mais non suffisantes pour garantir une dérogation.

La décision finale appartient à la Commission des dérogations composée de Me Vincent PINATEL (avocat fondateur) et M. Pierre CHICCO (directeur du tournoi).

##### 1.2.3. Composition des équipes

###### Tournoi Classic :

- Pas de limite d'âge
- 2 joueurs dérogataires âgés de plus de 30 ans au cours de l'année 2015 (né avant le 31/12/1985)

**VINCENT PINATEL**  
Lawyer in Marseille and Founder of the MUNDIAVOCAT  
39, rue de la paix - 13001 MARSEILLE - FRANCE  
Phone: +33 (0)4 91 33 15 70 - Fax: +33 (0)4 91 33 05 71  
Email: [pinatel@mundiavocat.com](mailto:pinatel@mundiavocat.com)



**CORPORATE SPORT ORGANISATION**  
Information and registration  
15/29, rue guilleminot - 75014 PARIS - FRANCE  
Phone: +33 (0)1 77 70 65 15 - Fax: +33 (0)1 77 70 65 14  
Email: [info@mundiavocat.com](mailto:info@mundiavocat.com)



### 1.3. Modalités d'inscription

**1.3.1.** Chaque joueur devra fournir les documents suivants, au plus tard 3 semaines avant le début du tournoi :

**(a) Une attestation professionnelle :**

- Pour les avocats : une photocopie de la carte d'avocat ;
- Pour les non-avocats bénéficiant d'une dérogation : une attestation individuelle d'appartenance à la profession justifiant leur activité, complétée d'une attestation sur l'honneur signée du capitaine de l'équipe certifiant que le joueur demandant une dérogation n'est pas et n'a jamais été licencié dans un club de football, professionnel ou semi-professionnel ;

**(b) Un certificat médical de moins d'un an** autorisant la pratique du football en compétition dans les conditions de l'AFRICALAWYERS (3 à 5 matches de 60 minutes en 3 jours), conforme au modèle fourni par les organisateurs ;

**(c) Une photographie d'identité couleur**

**(d) Une copie du passeport**

**1.3.2.** Aucun joueur supplémentaire ne pourra se faire inscrire, et donc se voir établir une licence, en cours de compétition.

**1.3.3.** Tous les joueurs devront présenter sur place, avant le début du tournoi, les originaux des attestations professionnelles fournies (cartes professionnelles pour les avocats, attestations d'appartenance à la profession pour les dérogataires). Cette condition est indispensable à la délivrance des accréditations.

**1.3.4.** Aucune accréditation ne sera délivrée aux équipes n'ayant pas entièrement réglé leurs frais d'inscription et d'hébergement et/ou n'étant pas en mesure de présenter les documents requis.

## II. EXTRAIT DES RÈGLES DU TOURNOI

### 2.1. Format de la compétition

**2.1.1. La compétition se déroulera :**

- soit avec une phase de poule suivi d'un tournoi à élimination directe,
- soit avec un tournoi sous forme de championnat,
- soit avec un tournoi à élimination directe.

Dans tous les cas les équipes sont assurées de jouer 3 à 5 matches, dépendant de la formule choisie pour chaque tournoi.

**2.1.2. Durée des matches :** 2x30 minutes. Mi-temps : 10 minutes. Les matches se dérouleront indifféremment sur des pelouses naturelles ou synthétiques. L'organisation se réserve le droit de modifier la durée des matches pour protéger la santé des joueurs.

**2.1.3. Dans les phases finales et de classement,** si le score est à parité à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par l'épreuve des tirs au but (une série de cinq). L'organisation se réserve le droit de modifier la durée des matches pour protéger la santé des joueurs.

**2.1.4. Préalablement au tournoi et au plus tard sur place,** au moment du tirage au sort, sera remis à chaque capitaine un règlement sportif complet de la compétition.

**2.1.5. Trophées remis à l'issue des 3 tournois :**

- **Champions, Vice-champions et le tenant de la troisième place :** coupes et médailles (or, argent, bronze),
- **Toutes les autres équipes** se verront remettre une coupe en fonction de leur classement.
- **Trophées individuels :** Trophée du meilleur buteur, Trophée du meilleur joueur, Trophée du meilleur gardien, Trophée de l'équipe la plus Fair-Play, Trophée du meilleur Manager.



### III. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais de participation à la 6<sup>ème</sup> édition de l'AFRICALAWYERS sont composés de :

- Frais d'inscription par équipe
- Frais de séjour par personne

#### 3.1. Frais d'inscription par équipe

**2 000 €**

**Ces frais comprennent :** l'ensemble des dépenses afférentes à l'organisation sportive du tournoi, la mise à disposition des terrains de football, les ballons, l'arbitrage (3 arbitres par match), l'eau sur les terrains, l'assistance médicale en bord de touche, les coupes, les trophées, les médailles.

#### 3.2. Frais d'hébergement et d'accès aux événements, par personne

Tarifs par personne sur la base d'une chambre Double/Twin partagée par deux personnes.

CATEGORIE	HOTELS	FORFAIT 3 NUITS & EVENEMENTS	NUIT SUPP
<b>Appartements 2, 4 ou 6 personnes</b>	<b>Diambars</b>	<b>330 €</b>	<b>60 €</b>

Tarifs sur demande : Chambre simple, Chambre triple et Chambre famille.

#### Ces prix incluent :

- l'hébergement en chambre double/twin pour 3 nuits, du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai 2015,
- les transferts aéroports/hôtels et hôtel/sites sportifs
- les taxes de séjour,
- la pension complète,
- le cocktail de bienvenue,
- la cérémonie de clôture et de remise des prix,
- l'assurance assistance rapatriement,
- les frais de dossier.

#### Ces prix n'incluent pas :

- le transport depuis votre lieu de résidence jusqu'à Saly et retour,
- les dépenses personnelles (téléphone, mini bar, lavage des tenues),
- l'assurance annulation des frais de séjour.





### 3.3. Hébergement obligatoire pour tous les participants

Compte tenu des accords passés avec les hôteliers locaux et de la volonté de l'organisation de loger les équipes dans un même secteur, les équipes ont l'obligation de réserver par l'intermédiaire de l'organisation. En effet, pour disposer du contingent de chambres nécessaire à l'organisation de l'AFRICALAWYERS nous effectuons des acomptes non remboursables auprès des hôtels concernés. Merci de votre compréhension.

#### ATTENTION :

- Il est impossible de participer à l'AFRICALAWYERS sans utiliser les hôtels pré-réservés par CORPORATE SPORT ORGANISATION.
- Merci de ne pas faire de réservations dans d'autres hôtels car dans ce cas il ne vous serait pas possible de participer à l'AFRICALAWYERS.
- Cette condition n'est pas négociable.
- Seules les équipes d'avocats sénégalais seront dans la possibilité de déroger à cette règle.

### 3.4. Règlement des droits d'inscription au tournoi, des frais de séjour et des services divers

Pour confirmer votre inscription, merci de nous faire parvenir un acompte de 3,000€ remboursable en totalité jusqu'au 1er février 2015. Après validation définitive de votre participation à cette date, veuillez respecter le calendrier de paiement suivant :

- Avant le 1er mars 2015 : 5,000€
- Avant le 1er avril 2015 : Solde

## IV. PROGRAMME PREVISIONNEL

### Jeudi 30 avril 2015

14h - Arrivée des équipes  
21h - Tirage au sort

### Vendredi 1er mai 2015

Tournoi de Football à 11, toute la journée

### Samedi 2 mai 2015

Tournoi de Football à 11, toute la journée  
21h - Soirée de remise des prix

### Dimanche 3 mai 2015

9h/14h - Tournoi de Football à 11  
15h - Départ des équipes

#### Plus d'informations

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire à propos du prochain AFRICALAWYERS. **N'hésitez pas à nous contacter :**

**par téléphone :** 0033 (0)1 77 70 65 15

**par email :** info@mundiavocat.com

**site internet :** www.mundiavocat.com

